

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2020**

L'an Deux Mille Vingt, le 18 décembre.

Le Comité Syndical dûment convoqué en mairie de Prades sur Vernazobres, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 1^{er} décembre 2020

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ	*	
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME REBOUL		*	MR SOLANS	*	
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO	*	
MR MORGIO	*		MME SAUTEREL	*	
MR BARRAL		*	MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY	*		MME CHAUDOIR	*	
MME NURIT		*	MR BADENAS	*	
MME MORERE	*		MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE	*	
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER		*
MR GELY	*		MR CASTAN	*	
MR FABRE LUCE	*		MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 10 heures.

La présidente, après avoir remercié Jean Marie Milhau pour son accueil en mairie de Prades sur Vernazobres, propose d'aborder l'ordre du jour.

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2020

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 22 octobre 2020, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Approuve le compte rendu**

DELIBERATION N°2 : REGIME INDEMNITAIRE 2021

La présidente propose le régime indemnitaire 2021 suivant, identique à celui de 2020.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **Valide le régime indemnitaire proposé pour l'année 2021, ainsi que les dispositions générales.**

DELIBERATION N°3 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la modification du tableau des effectifs suivante :

Poste	Création/suppression	Date d'effet
Technicien contrat durée déterminée 3 ans	Création	01 janvier 2021

DELIBERATION N°4 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

En application des dispositions législatives en vigueur, la présidente présente le rapport d'orientation budgétaire pour 2021. Globalement, le budget 2021 du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron s'équilibrerait en recette et en dépense à **1 450 000 € en fonctionnement et 21 000 € en investissement.**

Ce budget permettrait de poursuivre les missions d'assistance technique auprès des structures locales d'action et d'animation mais également de mettre en œuvre le schéma d'organisation GEMAPI sur le territoire Orb et Libron.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 1 450 000 €

La section de fonctionnement permettrait de porter les actions suivantes :

1. ANIMATION INDUITE PAR LE SAGE ORB LIBRON ET LE SCHEMA D'ORGANISATION GEMAPI :

Au cours de l'année 2021, l'équipe technique et administrative accompagnera, soit en tant que conducteur d'opération (CO), d'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) ou de maître d'ouvrage (MO), **plus de 70 opérations** sur le territoire des vallées de l'Orb et du Libron. Ces opérations permettront l'animation des enjeux identifiés dans le SAGE Orb Libron, validé en juillet 2018 :

- ENJEU A : Restaurer et préserver l'équilibre quantitatif permettant un bon état de la ressource et la satisfaction des usages ;
- ENJEU B : Restaurer et préserver la qualité des eaux permettant un bon état des milieux aquatiques et la satisfaction des usages ;
- ENJEU C : Restaurer et préserver Les milieux aquatiques et les zones humides, en priorité via la restauration de la dynamique fluviale ;
- ENJEU D : Gestion du risque inondation ;
- ENJEU E : Milieu marin et risques liés au littoral ;
- ENJEU F : Adéquation entre gestion de l'eau et aménagement du territoire ;
- ENJEU G : Valorisation de l'eau sur le plan socio-économique

L'animation des missions induites par le SAGE Orb Libron seront assurées par une équipe composée :

- D'un chargé de mission SAGE à temps plein
- D'un agent administratif à 80%
- D'un chargé de mission partenariat et programmation à temps plein
- D'un technicien de rivière à temps plein
- D'un technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein
- D'un animateur agro-environnemental à temps plein
- D'une technicienne agro environnementale Libron à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein
- D'un animateur de gestion concertée de la ressource eau potable à mi-temps

La mise en œuvre du schéma d'organisation territoriale GEMAPI Orb Libron impliquera le renforcement de l'équipe par la mise à disposition d'un responsable travaux à temps plein par la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée.

2. MISE EN ŒUVRE DES ETUDES ET ACTIONS INSCRITES DANS LE PAPI D'INTENTION 2021-2022

En 2021, deux actions seraient engagées sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron. **Ces études ne seront engagées tout autant que les plans de financement prévisionnels seront respectés.**

ANALYSE DU RISQUE D'INONDATIONS TORRENTIELLES, PRIORISATION DES ENJEUX ET PRECONISATIONS DE GESTION A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT : 180 000 € T.T.C. (ETAT : 75 000 €. REGION : 30 000 €. AUTOFINANCEMENT : 75 000 €)
Les zones inondables fluviales et littorales sont désormais cartographiées dans les PPRI et s'imposent de fait aux documents d'urbanisme. Néanmoins un accompagnement des collectivités lors de l'élaboration de ces documents reste souhaitable pour permettre une prise en compte efficace des risques d'inondations. Cet accompagnement est d'ores et déjà réalisé par l'EPTB Orb Libron.

Cependant deux thématiques ne sont pas encore pleinement intégrées dans ces démarches de planification, ce sont d'une part les inondations torrentielles et d'autre part l'adaptation aux effets des évolutions climatiques sur la zone littorale (recul du trait de côte et intensification des submersions marines). C'est pourquoi le PAPI d'Intention Orb Libron prévoit, en complément des actions déjà menées (Participation à l'élaboration des documents d'urbanisme et Etude de recomposition spatiale de la zone littorale portée par le Syndicat Mixte du SCOT du Biterrois), une opération spécifique à la connaissance du risque d'inondation torrentielles et à la définition d'une stratégie de gestion (secteur urbanisés à risque, secteurs naturels à préserver, actions globales à mener à l'échelle du bassin versant, préconisations pour l'aménagement du territoire).

L'EPTB Orb Libron engagera ainsi une étude d'analyse du risque d'inondations torrentielles sur le territoire basée sur l'exploitation des résultats de la méthode Exzéco. Cette première étape permettra de disposer des emprises soumises au risque et de priorisation des enjeux existants à l'échelle du bassin versant. Dans un second temps, cette analyse sera complétée par :

- La définition d'une stratégie de réduction du risque sur les secteurs les plus concernés
- Des propositions techniques pour la prise en compte de ce risque à l'échelle du bassin versant (SAGE, PAPI) ainsi que dans les documents de planification, en s'appuyant notamment sur deux PLU du territoire (un déjà terminé et le second en cours d'élaboration).

L'analyse du risque d'inondations torrentielles sera portée par l'EPTB Orb Libron en collaboration avec les EPCI, le Scot du Biterrois et les partenaires du PAPI.

FOURNITURE D'INFORMATIONS DE GESTION DE CRISE LITTORALE : 120 000 € TTC (ETAT : 50 000 €. REGION : 20 000 € - AUTOFINANCEMENT : 50 000 €)

Le bilan des PAPI précédents ainsi que les retours d'expérience sur les derniers épisodes de crues significatifs ont montré que si les Plans Communaux de sauvegarde existants sur le territoire ont joué leur rôle, il convenait néanmoins de les fiabiliser et en particulier sur le littoral.

L'amélioration de la fourniture et de l'interprétation des informations de gestion des submersions marines sur les communes littorales, permettra en effet de fiabiliser le déclenchement des actions des plans communaux de sauvegarde en traduisant les données des modèles disponibles en conséquences localisées, à la manière des informations fournies par Vigicrue sur les cours d'eau. Différents scénarii de submersion correspondant aux situations extrêmes des vigilances vagues-submersion jaunes, oranges et rouges seront modélisés pour identifier les dynamiques de submersion (point bas, axes coupés, évolution des emprises inondées). Ce travail permettra de graduer l'intervention des communes en anticipation des événements.

Cette mise à disposition d'informations locales n'a d'intérêt qu'en étant déclinée dans chacun des PCS des communes concernées, sous la forme d'un volet littoral.

ANALYSE PREALABLE ET POSE DE REPERES DE CRUE POUR LES EPISODES DE MARS 2018 (JAUR) ET OCTOBRE 2019 : 12 000 € TTC. (ETAT : 5 000 €. REGION : 2 000 €. AUTOFINANCEMENT : 5 000 €)

La connaissance et la conscience du risque inondation doivent être partagées et entretenues. Matérialiser les niveaux atteints par les inondations récentes constitue un levier efficace pour maintenir dans le temps la mémoire d'un événement donné, mais aussi sensibiliser au caractère inondable d'un lieu les nouveaux habitants ainsi que les visiteurs occasionnels.

La crue d'octobre 2018 est une des plus significatives de l'histoire récente du Jaur. Si ce territoire, relativement rural n'a heureusement pas subi les mêmes dommages que dans le bassin versant voisin de l'Aude, il n'en demeure pas moins que conserver la mémoire de cet épisode contribuera à maintenir la culture du risque, éviter les conduites à risques (franchissement des passages submersibles) et limiter les enjeux en zone inondable.

L'épisode d'octobre 2019 qui a touché l'aval du bassin versant de l'Orb et le Libron doit également faire l'objet d'une matérialisation pour rester ancré dans les mémoires. Cet événement en effet a mis en lumière la vulnérabilité du territoire aux ruissellements, touchant des zones parfois non identifiées comme inondables et avec une cinétique rapide, contrairement aux crues de l'Orb aval qui permettent une anticipation dans la gestion de crise.

3. PORTER LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BERGES DELEGUES PAR LES EPCI

L'EPTB Orb Libron sera maître d'ouvrage des travaux délégués au titre de l'item2 par les EPCI suivantes :

- Communauté de communes Sud Hérault
- Communauté de Communes des Avant Monts
- Communauté de Communes la Domitienne
- Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée

4. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1 450 000 €

- **Les dépenses de fonctionnement courant : 776 000 €**
Ces frais correspondent aux salaires et charges du personnel du Syndicat Mixte et aux frais liés au fonctionnement de la structure (fournitures, assurances, carburants, téléphonie, ...). Ils correspondent aux frais de 2020, ajustés aux augmentations liées au déroulement des carrières, mais également augmentés des salaires de 2 agents mis à disposition par la CABM.
- **Le budget des études et recherches : 312 000 €**
Ces crédits seront affectés à la réalisation des études détaillées dans le paragraphe précédent.
- **Le budget travaux d'entretien des berges délégués par les EPCI : 362 000 €**

5. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 1 450 000 €

- Les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, pour les postes de chargé de mission SAGE à temps plein, d'agent administratif à 80%, de chargé de mission partenariat et programmation à temps plein, de technicien de rivière à temps plein, de technicien de rivière- continuité piscicole et zones humides à temps plein, d'animateur agro-environnemental à temps plein, d'animateur agro environnemental Libron à temps plein et d'animateur de gestion concertée de la ressource à temps plein, sont maintenues à hauteur de 50% ;
- Les EPCI prennent à leur charge les missions qu'elles nous confient dans les conventions bi-latérales ;

- Les études prévues seront subventionnées conformément aux plans de financement annoncés précédemment.
- Les EPCI financent les frais liés à l'item 1 (50 000 €), conformément à la clef de répartition statutaire ;
- La partie statutaire non aidée par les partenaires est répartie comme suit entre le Département de l'Hérault (40%) et les EPCI (60%).

La contribution des EPCI serait ainsi :

- De 50 000 € pour le financement de l'item 1, conformément aux choix du schéma d'organisation GEMAPI. Cette enveloppe, identique à celle de 2019 et 2020, n'évoluera pas pour les 10 années à venir
- De l'ordre de 218 000 € pour les missions hors item 1, soit une augmentation de 3% par rapport à 2020.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT 21 000 €

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 21 000 €

La section d'investissement permettrait d'équiper, **si nécessaire**, la structure d'un véhicule, de mobilier et de matériel informatique.

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 21 000 €

- Les amortissements : 14 000 €
- Le FCTVA : 7 000 €

Après en avoir débattu, le comité syndical, à l'unanimité, prend acte du rapport d'orientation budgétaire.

DELIBERATION N°5 : SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical, à l'unanimité, valide la sortie de l'actif suivante :

Désignation des biens	N°inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette
Ordinateur Portable	2013-003	934.39	934.39	0
Ordinateur Portable	10-001	902.98	902.98	0

DELIBERATION N°6 : ANALYSE DU RISQUE D'INONDATIONS TORRENTIELLES, PRIORISATION DES ENJEUX ET PRECONISATIONS DE GESTION A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT : DEMANDE DE SUBVENTION

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise la présidente à solliciter l'Etat et la région Occitanie en appui de cette opération

DELIBERATION N°7 : FOURNITURE D'INFORMATIONS DE GESTION DE CRISE LITTORALE : DEMANDE DE SUBVENTION

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise la présidente à solliciter l'Etat et la région Occitanie en appui de cette opération

DELIBERATION N°8 : ANALYSE PREALABLE ET POSE DE REPERES DE CRUE POUR LES EPISODES DE MARS 2018 (JAUR) ET OCTOBRE 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise la présidente à solliciter l'Etat et la région Occitanie en appui de cette opération

DELIBERATION N°9 : POSTES SMVOL 2021 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le document décrivant les missions 2021 de l'équipe du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ;
- D'autoriser la Présidente à solliciter l'Agence de l'eau en appui de cette opération.

DELIBERATION N°10 : AVENANT N°1 A LA CONVENTION EPTB ORB LIBRON-COMMUNE DE BEZIERS RELATIVE A LA RETROCESSION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU LIBRON

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser la présidente à signer l'avenant n°1 à la convention EPTB Orb Libron-commune de Béziers relative à la rétrocession de matériel utile à l'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles pour les communes du bassin versant Libron.

Frédérique Roman présente la méthodologie de l'étude relative à l'élaboration du Plan Stratégique d'Actions pour la Gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les bassins versants de l'Orb et du Libron.

Fin de séance : 11 heures 30.

Le prochain comité syndical est fixé au mercredi 17 janvier à 14 heures 30 à la mairie de Portiragnes.

Béziers, le 01 décembre 2020

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS

AVENANT N°1
CONVENTION POUR LA RETROCESSION DE MATERIEL UTILE A L'AMELIORATION DES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES ET
HORTICOLES POUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT DU LIBRON
CONVENTION EPTB ORB LIBRON- COMMUNE DE BEZIERS

Entre

L'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb Libron, représenté par sa présidente, Marie-Pierre Pons, dûment habilitée à signer le présent document par délibération en date du 1^{er} octobre 2020

Ci-après dénommé « EPTB Orb Libron » (SIRET : 253 403 109 00015)

D'une part,

Et

La commune de Béziers, représentée par son Maire, Robert Ménard, dûment habilité à signer le présent document par délibération en date du 25 mai 2020

Ci-après dénommé « commune de Béziers »

D'autre part,

Il a été convenu de modifier les articles suivants comme ci-après :

ARTICLE 2 : Liste du matériel concerné

La liste et le type de matériel rétrocédés mis à jour, et entrant dans le champ d'application de la convention sont joints en annexe.

Il est rajouté à la liste initiale l'achat d'une tondeuse +tondo broyeur d'une valeur de 32 500 € H.T soit 39 000 € TTC.

ARTICLE 7 : Durée

La durée de la convention initiale est prolongée jusqu'au 31 décembre 2021 afin de permettre aux deux parties de régulariser l'ensemble des dispositions financières et écritures comptables afférentes à la convention initiale et au présent avenant.

Fait à Béziers, le

Marie-Pierre Pons

Présidente de l'EPTB Orb Libron

Robert Ménard

Maire de Béziers